

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 18/08/2026 - 58754 - 2007 B 02354 - 495 214 603 - A.I.S PROTECT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social :
AIS PROTECT 28 Rue Salvador Allende 92000 NANTERRE	28 Rue Salvador Allende 92000 NANTERRE
SIRET 49521460300021	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Sécurité & Gardiennage	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	66 483	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs	☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art 44 quindecies	☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies	☐	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art 244 quater W

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice)

Base d'imposition	Chiffre d'affaires	Taux d'imposition
-------------------	--------------------	-------------------

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (cf. notice)

Base d'imposition	Taux d'imposition
-------------------	-------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐	Nom et adresse du prestataire
------------------------------	-------------------------------

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :	
-----------------------------	--

Cabinet ARA CONSULTING
86 Av Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF

Tél :

Tél : 0146059463

Identité du déclarant :

Date : 20052026 Lieu : NANTERRE

Qualité

Nom du signataire

[Signature]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2026)

Si déposé néant, cochez la case ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																					
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement charge du service des titres	b																																
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c																															
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d																															
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e																															
						f																															
						g																															
						h																															
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i																															
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j																															
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)																															
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																					
Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-3 à 6 ann III au CGI) - SARL - tous les associés , - SCA - associés gérants , - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités , - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3 <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4" style="text-align: left; padding: 2px;">Montant des sommes versées</th> </tr> <tr> <th style="width: 15%; text-align: center;">a titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4</th> <th style="width: 20%; text-align: center;">à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement 5</th> <th style="width: 20%; text-align: center;">à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 6</th> <th style="width: 45%;"></th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Indemnités forfaitaires 5</th> <th style="text-align: center;">Remboursements 6</th> <th style="text-align: center;">Indemnités forfaitaires 7</th> <th style="text-align: center;">Remboursements 8</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="height: 20px;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>								Montant des sommes versées				a titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement 5	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 6		Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8																
	Montant des sommes versées																																				
	a titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement 5	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 6																																		
Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8																																		
	100	2025	84 000																																		
K DIVERS																																					
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																					
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																					
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																					
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																																				
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																																				
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES			à 0 %	à 15 %	à 19 %																																
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																																					
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice																																					
MVLT réalisée au cours de l'exercice																																					
MVLT restant à reporter																																					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)																																					
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																																					
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																																					

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise		AIS PROTECT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12	
Adresse de l'entreprise		28 Rue Salvador Allende 92000 NANTERRE		Durée de l'exercice précédent *			
Numéro SIRET*		49521460300021		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2025	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	12 453	AG	12 453	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	54 190	AU	39 160	15 030
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
		Participations	CS	200	CT		200
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	7 500	BI		7 500
		TOTAL (II)	BJ	74 344	BK	51 614	22 730
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	7 086	BW		7 086	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 059 167	BY	15 896	1 043 271
		Autres créances (3)	BZ	642 457	CA		642 457
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités		CF	917 162	CG		917 162	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	2 625 873	CK	15 896	2 609 977	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 700 216	IA	67 510	2 632 707	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks		Créances			

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise		AIS PROTECT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	30 000	)	DA	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	739 896
	Report à nouveau			DH	43
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	85 262
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	858 202
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées				DN	
TOTAL (II)				DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV	162 133
	Instruments financiers à terme			DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	819 205
	Dettes fiscales et sociales			DY	787 214
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	5 953
Compte regul	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC	1 774 505
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation *			ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				2 632 707
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 774 505
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise AIS PROTECT										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consecutives a une reevaluation pratique au cours de l'exercice ou resultant d'une mise en equivalence		Acquisitions, creations, apports et virements de poste à poste		
INCORP	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	12 453	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	33 110	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	12 347	LC		LD	8 733	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	45 457	LO		LP	8 733		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	200	8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	7 500			
TOTAL IV				LQ	200	LR		LS	7 500			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	58 110	ØH		ØJ	16 233			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste	par cessions a des tiers ou mises hors service ou resultant d'une mise en equivalence	3		4				
				1	2							
INCORP	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	12 453	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst gales, agencis et am des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencis, aménagements divers	IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	33 111	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	21 080	MU			
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	54 190	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	200	ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	7 500	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	7 700	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	74 344	ØM				

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2026

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise AIS PROTECT

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE . . .

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ..

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ...

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant



EXERCICE CLOS LE

31122025

N° SIRET

49521460300021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AIS PROTECT

ADRESSE (voie)

28 Rue Salvador Allende

CODE POSTAL

92000

VILLE

NANTERRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille IDJOUADIENE Prénom(s) AISSA
Nom d'usage % de détention 100, Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 14021972 N° Département 99 Commune ALGERIE Pays
Adresse : N° 8 Voie Av du Bearn
Code Postal 91220 Commune BRETIGNY-SUR-ORGE Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 4 9 5 2 1 4 6 0 3 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AIS PROTECT

ADRESSE (voie) 28 Rue Salvador Allende

CODE POSTAL 92000

VILLE NANTERRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique	SRL	Dénomination	AIS PRO SERVICES	
N° SIREN (si société établie en France)	9 3 5 1 0 6 0 4 7		% de détention	10
Adresse : N°	28	Voie	RUE SALVADOR ALLENDE	
Code Postal	92000	Commune	NANTERRE	Pays
Forme juridique	SCI	Dénomination	RAMIMMO INVEST BUILDING	
N° SIREN (si société établie en France)	9 1 0 0 2 9 7 1 9		% de détention	10
Adresse : N°	8	Voie	AV DU BEARN	
Code Postal	91220	Commune	NANTERRE	Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°		Voie		
Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°		Voie		
Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°		Voie		
Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°		Voie		
Code Postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse : N°		Voie		
Code Postal		Commune		Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AIS PROTECT
SARL à associé unique au Capital de 30.000 €
Siège social : 28 RUE SALVADOR ALLENDE
92000 NANTERRE
SIRET : 495 214 603 00013

CONSIGNATION DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU
29 MAI 2026

Je soussigné, M. Aissa IDJOUADIENE agissant en qualité de gérant et d'associé unique de la société AIS PROTECT après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prends les décisions ci-après concernant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025;
- l'affectation des résultats dudit exercice.

Prise de décisions

Première décision

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice 31 décembre 2025 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 85 262,41 €. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter comme suite le bénéfice constaté au titre de l'exercice los le 31 décembre 2025 s'élevant à 85 262,41 € :

- Aux Autres Réserves.....85 262,41 €

Troisième décision

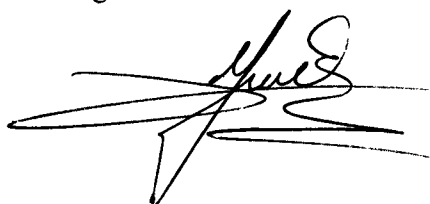
L'associé unique ratifie

- la rémunération du gérant pour l'exercice 2025, soit 84 000 €.
- et la prise en charge par la société des charges sociales y afférentes, obligatoires et facultatives.

De tout ce qui précède, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

L'associé unique gérant

Signature



AIS PROTECT
28, rue Salvador Allende
92000 NANTERRE
Tél. 01 47 24 39 67 - Fax 01 47 24 39 67
R C S Nanterre 495 214 603